



Communauté de Communes

Délibération n°2024/107

Date d'envoi convocation : 27/06/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 75

Présents : 51

Absents : 29

- dont suppléés : 5

- ayant donné pouvoir : 13

Votants : 64

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à dix-neuf heures trente, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Maine Saosnois, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric BEAUCHEF, à Marolles-les-Braults.

Présents :

CHAILLOU Géraldine, FONTENAY Vincent, MEUNIER Fabrice, PLEVER Marie-Laure, LEMONNIER Thierry, JARRY Laëtitia, LECESVE Loïc, BOTHEREAU Laurent, CHEDHOMME Christian, BOULAY-BILLON Sylvie, COUDER Michel, MANUEL Patrick, NICOLAS Philippe, PENISSON Claudine, ASSIER Yveline, MAURASIN Olivier, DE PIEPAPE Guy-René, LETAY Jean-Yves, BEAUCHEF Frédéric, ETIENNE Jean-Michel, MARCADÉ Arlette, PLESSIX Sandrine, DEROYE Christelle, GARNIER Anne-Marie, COCHIN Jean, TRIGER Jacqueline, TOUZARD Olivier, JEUSSELIN Hubert, MORIN Luc, GUIBERT Jean-Denis, MOULARD Claudie, BOSSEAU Lucien, MORIN Claude, GODIMUS Jean-Luc, DUBREUIL Sylvie, de VILMAREST Eric, CENEE Jean-Marie, FORTIN Pierre, RICHARD Philippe, MONCEAUX Léopold, CHED'HOMME Michel, CHARTIER Philippe, GOSNET Patrick, POISSON Roger, MICHEL Bernard, TISON Gaëlle, COLIN Serge, BOURMAULT André (*suppléant*), GODMER Joël (*suppléant*), Gérard LANTENOIS (*suppléant*), DENDELEUX Michel (*suppléant*), FRENEHARD Bruno (*suppléant*)

Absents excusés :

- GAUTIER Catherine donnant pouvoir à CHAILLOU Géraldine
- MAUTIN Guillaume donnant pouvoir à JARRY Laëtitia
- COURTAN Nathalie donnant pouvoir à LEMONNIER Thierry
- AMBROIS Katia donnant pouvoir à MANUEL Patrick
- HASTAIN Mélanie donnant pouvoir à FORTIN Pierre
- EVRARD Gérard donnant pouvoir à BEAUCHEF Frédéric
- BELLUAU Francis donnant pouvoir à GARNIER Anne-Marie
- LEROI Annick donnant pouvoir à de VILMAREST Eric
- AUBRY Geneviève donnant pouvoir à DEROYE Christelle
- CHALM GOUIC Jocelyne donnant pouvoir à RICHARD Philippe
- VOVARD Dominique donnant pouvoir à DUBREUIL Sylvie
- CHOPLIN Jean-Bernard donnant pouvoir à BOTHEREAU Laurent
- COSME Guy donnant pouvoir à TISON Gaëlle
- CORNUEIL Didier remplacé par BOURMAULT André suppléant
- MENAGER Fabienne remplacée par GODMER Joël suppléant
- MULOT Jean remplacé par FRENEHARD Bruno suppléant
- DUTERTRE Annick remplacée par Gérard LANTENOIS suppléant
- CRINIER Loïc remplacé par DENDELEUX Michel suppléant
- CECONI Nadine, BOTTRAS Thierry, SEILLE Bernard, LOISEAU Christophe, CHAMPCLOU Pascal, MICHEL Bernard

Absents :

BASSELOT Patrice, ANDRY Virginie, FROGER Barbara, ORY Margaux, DELAUNAY Jérôme,

Secrétaire de séance : TISON Gaëlle



Communauté de Communes

Délibération n°2024/107

➤ **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : AVIS SUR LE PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE NORMAND**

Par courrier du 21 mai dernier, la Communauté de communes les Collines du Perche Normand nous a informés avoir lancé en janvier 2023 l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié.

Conformément à l'article L1214-36-1 du Code des transports, la Communauté de Communes Maine Saosnois, en qualité de Personne Publique Associée, est invitée à donner un avis sur ce projet.

À la suite de la prise de compétence mobilité, le 1^{er} janvier 2021, la Communauté de communes Les Collines du Perche Normand doit assurer des services de mobilités (transport à la demande, développement des mobilités actives, et des mobilités solidaires...).

Cette étude servira de feuille de route opérationnelle en matière de mobilité à l'échelle du territoire. Le Plan de Mobilité Simplifié fixe les orientations et de nombreuses actions en matière de développement des mobilités, d'essor des modes actifs (vélos, marche à pied...) et plus globalement des modes alternatifs à l'usage de l'automobile individuelle (autosolisme).

La stratégie s'appuie donc sur 13 actions réparties en 4 axes de travail :

- Axe 1 : les transports collectifs,
- Axe 2 : le développement du vélo,
- Axe 3 : la diminution de l'autosolisme,
- Axe 4 : l'information et la solidarité.

Le rapport se décompose en quatre parties : introduction, synthèse du diagnostic, étapes de co-construction de la stratégie, détail des actions, et enfin synthèse du plan d'action.

Chacune des actions retenues a été déclinée en une fiche, déclinant de manière opérationnelle les moyens potentiels à mettre en œuvre, le calendrier, les acteurs à mobiliser et leurs rôles, ainsi que des éléments de coûts.

L'intégralité du rapport final est consultable aux bureaux de la Communauté de communes à Mamers.

La Commission Aménagement du Territoire, réunie le 19 juin dernier, a émis un avis favorable au Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de communes des Collines du Perche Normand.

Le Président demande au conseil d'émettre un avis.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

- **EMET** un avis favorable au Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de communes des Collines du Perche Normand ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric BEAUCHEF